

Informations de base	
2024/0061(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Programme européen d'investissement dans le domaine de la défense et cadre de mesures pour assurer la disponibilité et l'approvisionnement en temps utile des produits de défense («EDIP»)	
Subject 3.40.09 Industrie de la défense et de l'armement 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	SEDE Sécurité et défense	GLUCKSMANN Raphaël (S&D)	14/03/2025
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BELLAMY François-Xavier (EPP)	14/03/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive GAHLER Michael (EPP) MANIATIS Yannis (S&D) STÖTELER Sebastiaan (PfE) THIONNET Pierre-Romain (PfE) BIELAN Adam (ECR) DONAZZAN Elena (ECR) IJABS Ivars (Renew) LOISEAU Nathalie (Renew) SINKEVIČIUS Virginijus (Greens/EFA) NEUMANN Hannah (Greens/EFA) BOTENGA Marc (The Left) DEMIREL Özlem (The Left) NEUHOFF Hans (ESN) KNAFO Sarah (ESN)	

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	VAUTMANS Hilde (Renew)	18/03/2025
CONT Contrôle budgétaire	HEINÄLUOMA Eero (S&D)	12/11/2024
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	GASIUK-PIHOWICZ Kamila (EPP)	02/12/2024

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères		
BUDG Budgets		
CONT Contrôle budgétaire		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		

Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination
BUDG Budgets	GERMAIN Jean-Marc (S&D)	23/07/2024

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Industrie de la défense et espace	BRETON Thierry

Comité économique et social européen

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
05/03/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0150 	Résumé
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
07/03/2025	Procédure d'urgence demandée par un groupe politique		
24/04/2025	Vote en commission, 1ère lecture		
24/04/2025	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
30/04/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0084/2025	Résumé
05/05/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 71)		
07/05/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 71)		
20/10/2025	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE778.393 GEDA/A/(2025)004923	
25/11/2025	Décision du Parlement, 1ère lecture	T10-0281/2025	Résumé
25/11/2025	Résultat du vote au parlement		
25/11/2025	Débat en plénière		
08/12/2025	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
16/12/2025	Signature de l'acte final		
29/12/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2024/0061(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procédure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Règlement du Parlement EP 170-p5 Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 212 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 173-p3 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 322-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ55/10/02411

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE771.828	21/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.936	28/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.937	28/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.938	28/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.939	28/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.973	28/03/2025	
Avis de la commission	CONT	PE771.830	09/04/2025	
Avis de la commission	IMCO	PE768.076	10/04/2025	
Avis de la commission	BUDG	PE771.954	10/04/2025	
Avis de la commission	AFET	PE772.144	15/04/2025	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0084/2025	30/04/2025	Résumé
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		PE778.393	17/10/2025	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0281/2025	25/11/2025	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel	GEDA/A/(2025)004923	17/10/2025	
Projet d'acte final	00052/2025/LEX	12/12/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2024)0150 	05/03/2024	Résumé
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0515 	08/07/2024	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	FR_SENATE	COM(2024)0150	06/06/2024	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2024)0150	06/06/2024	
Contribution	RO_SENATE	COM(2024)0150	17/06/2024	
Avis motivé	FR_SENATE	PE761.193	10/07/2024	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2024)0150	18/07/2024	

Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0813/2024	30/05/2024	
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	52024AA0002 JO OJ C 31.01.2025	24/09/2024	
CofR	Comité des régions: avis	CDR2104/2024	19/02/2025	

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Service de recherche du PE	Briefing	31/05/2024	
Commission européenne	EUR-Lex		

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	12/11/2025	Patria Oyj
SINKEVIČIUS Virginijus	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	01/10/2025	MBDA
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	02/09/2025	Defense Wise
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	29/08/2025	DELAIR
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	23/07/2025	CAISSE DES DEPOTS
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	20/06/2025	MBDA
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	20/06/2025	SAFRAN
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	20/06/2025	Turgis et Gaillard
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	20/06/2025	Roxel
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	20/06/2025	Daher
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	11/06/2025	Greenpeace
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	05/06/2025	European Network Against Arms Trade
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	04/06/2025	Leonardo S.p.A.

YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	02/06/2025	Cabinet of Commissioner Kubilius
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	15/05/2025	CSIS
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	15/05/2025	Ray Services
DONAZZAN Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	30/04/2025	MBDA
STRACK-ZIMMERMANN Marie-Agnes	Président(e) de commission	SEDE	29/04/2025	Aerospace, Security and Defence Industries Association of Europe
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	24/04/2025	Iveco Defence Vehicles Spa
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	22/04/2025	Bruegel
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	SEDE	22/04/2025	industriAll European Trade Union
DONAZZAN Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	09/04/2025	Avio Aero
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	29/03/2025	Committee on Ukraine's Integration into the EU
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	29/03/2025	Ministry of Defense of Ukraine
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	29/03/2025	Ukraine's Deputy Prime Minister for Innovation, Education, Science and Technology - Minister for Digital Transformation
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	29/03/2025	Verkhovna Rada Subcommittee on State Security, Defence, and Intelligence
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	BUDG	29/03/2025	Verkhovna Rada Economic Affairs Committee
MARAN Pierfrancesco	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	27/03/2025	Airbus
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	26/03/2025	ASD-Eurospace
SINKEVIČIUS Virginijus	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/03/2025	SAFRAN
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	20/03/2025	Aerospace, Security and Defence Industries Association of Europe
POLATO Daniele	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	19/03/2025	AIAD
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	19/03/2025	Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the EU
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	19/03/2025	Powerbrokers
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/03/2025	SAFRAN
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	11/03/2025	Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales
THONNET Pierre-Romain	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	11/03/2025	GIFAS KNDS Dassault
	Rapporteur(e) fictif			

MANIATIS Yannis	/fictive	ITRE	06/03/2025	Raytheon Technologies
SINKEVIČIUS Virginijus	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	05/03/2025	Raytheon Technologies
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	18/02/2025	MBDA
DWORCZYK Michał	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	14/02/2025	Fundacja im. Kazimierza Pułaskiego Ośrodek Studiów Wschodnich im. Marka Karpia Polska Grupa Zbrojeniowa S.A. Pracodawcy Rzeczypospolitej Polskiej AMC Global Group Andropol S.A. Huta Stalowa Wola S.A. Polish Chamber of National Defence Manufacturers APS Systems PCO S.A. WB Electronics
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	11/02/2025	British Chamber of Commerce EU & Belgium
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	04/02/2025	KongsbergGruppen
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif /fictive	SEDE	28/01/2025	Raytheon Technologies
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	27/01/2025	ASD-Eurospace
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	22/01/2025	ASD-Eurospace
MANIATIS Yannis	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	15/01/2025	ΣΕΚΠΥ - Σύνδεσμος Ελλήνων Κατασκευαστών Αμυντικού Υλικού
THONNET Pierre-Romain	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	15/01/2025	Représentant de MBDA
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	14/01/2025	Airbus
MARAN Pierfrancesco	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	14/01/2025	FINCANTIERI SpA
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	13/12/2024	Access Partnership American Chamber of Commerce to the European Union Boeing International Corporation - Belgium Branch Office Cisco Systems Inc. Citigroup Inc. DuPont de Nemours International SARL Ernst & Young Core Business Services BV General Electric Company Honeywell Europe NV IBM Corporation Microsoft Corporation PwCIL Raytheon Technologies The Bank of New York Mellon
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	11/12/2024	Polska Grupa Zbrojeniowa S.A.
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	10/12/2024	Alliance newspace
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/12/2024	GE Aerospace

IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/12/2024	American Chamber of Commerce to the European Union
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	05/12/2024	Permanent Representation of Poland to the EU
THONNET Pierre-Romain	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	21/11/2024	Représentant de Dassault
MANIATIS Yannis	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	21/11/2024	GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales)
THONNET Pierre-Romain	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	07/11/2024	Naval Group Ministère des armées (France) GICAN Défense Conseil International
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	30/10/2024	SAFRAN
GASIUk-PIHOWICZ Kamila	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	23/10/2024	Intel Corporation
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	23/10/2024	AmCham EU
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/10/2024	Deutsche Bank AG
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	17/10/2024	DASSAULT AVIATION
THONNET Pierre-Romain	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	26/09/2024	Conseiller du Président d'Arquus
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	25/09/2024	FINCANTIERI SpA
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	25/09/2024	SAFRAN
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	18/09/2024	Nexter Systems
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	18/09/2024	MBDA
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e)	ITRE	11/09/2024	Airbus

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
TEODORESCU MÄWE Alice	19/03/2025	Saab AB
EHLER Christian	18/03/2025	Rheinmetall Group
EHLER Christian	17/03/2025	Diehl Stiftung & Co. KG
MARÉCHAL Marion	11/03/2025	DASSAULT AVIATION KNDS France GIFAS
HANSEN Niels Flemming	19/11/2024	Confederation of Danish Industry

Acte final

Programme européen d'investissement dans le domaine de la défense et cadre de mesures pour assurer la disponibilité et l'approvisionnement en temps utile des produits de défense («EDIP»)

2024/0061(COD) - 05/03/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir le programme de l'industrie européenne de la défense et un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps voulu de produits de défense (EDIP).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : face au retour de la guerre conventionnelle de haute intensité sur le sol européen, l'Union européenne et ses États membres doivent renforcer leur état de préparation. Un élément crucial à cet égard est la capacité de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) à fournir aux forces armées des États membres les systèmes et équipements de défense dont elles ont besoin, au moment opportun et dans les volumes requis.

La guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine a conduit l'UE à mettre en œuvre, en un temps record, deux instruments d'urgence visant respectivement à stimuler les acquisitions conjointes (EDIRPA) et à accélérer la production de munitions (ASAP), en s'appuyant également sur l'initiative de l'UE à trois niveaux concernant les munitions et sur l'expérience fructueuse de la task-force pour les acquisitions conjointes dans le domaine de la défense.

EDIRPA et ASAP ont été conçus comme des programmes d'urgence et à court terme, expirant tous deux en 2025 (30 juin 2025 pour ASAP et 31 décembre 2025 pour EDIRPA).

La Commission estime qu'il est temps à présent pour l'UE de passer de ces réactions d'urgence de nature ponctuelle à la mise en place durable des conditions structurelles permettant d'assurer sa préparation industrielle dans le domaine de la défense.

CONTENU : la Commission propose ce nouveau règlement sur le programme de l'industrie européenne de la défense (EDIP). Il établit un budget et définit un ensemble de mesures visant à soutenir l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union et de ses États membres en renforçant la compétitivité, la résilience et la réactivité de l'industrie européenne de la défense, en renforçant la capacité de l'industrie européenne de la défense à garantir la production, la disponibilité et la fourniture de produits de défense en temps utile et en contribuant au redressement, à la reconstruction et à la modernisation de l'industrie ukrainienne de la défense.

L'EDIP a trois objectifs principaux :

1. Renforcer la compétitivité et la réactivité de la BITDE : l'EDIP propose un cadre juridique prêt à l'emploi et les structures du programme européen d'armement (SEAP), pour coopérer et gérer conjointement les équipements de défense tout au long de leur cycle de vie.

La proposition vise à créer, au sein de l'EDIP, un Fonds pour accélérer la transformation des chaînes d'approvisionnement de la défense (FAST) afin d'accélérer les investissements nécessaires pour accroître les capacités de fabrication de matériel de défense des PME et des petites entreprises de taille intermédiaire basées dans l'UE.

2. Renforcer la capacité de la BITDE à garantir la disponibilité et l'approvisionnement en temps voulu des produits de défense : L'EDIP vise à soutenir les efforts des États membres pour atteindre le niveau le plus élevé possible de sécurité d'approvisionnement en équipements de défense, en créant un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'UE. Ce dernier renforcerait également la confiance des États membres dans les chaînes d'approvisionnement transfrontalières, créant en même temps un avantage concurrentiel clé pour la BITDE. Un cadre global de gestion des crises permettrait de coordonner les réponses à d'éventuelles crises d'approvisionnement sur des équipements de défense spécifiques ou le long de leurs chaînes d'approvisionnement.

3. Contribuer au redressement, à la reconstruction et à la modernisation de la base industrielle et technologique de défense de l'Ukraine (BITD ukrainienne) : les besoins actuels de l'Ukraine en équipements militaires dépassent largement ses capacités de production industrielle, tandis que l'UE et ses États membres fournissent une assistance militaire à partir de leurs propres stocks - largement épuisés - et d'une industrie de la défense conçue pour le temps de paix. Dans ce contexte, les deux industries ont intérêt à s'engager dans une coopération plus approfondie. Dans le cadre de ses futurs engagements en matière de sécurité envers l'Ukraine, l'UE devrait favoriser une plus grande coopération avec la BITD ukrainienne afin de renforcer sa capacité à répondre aux besoins immédiats et d'œuvrer à l'alignement des normes et à l'amélioration de l'interopérabilité. Une coopération plus étroite avec la BITD ukrainienne contribuera à renforcer la capacité de l'Ukraine à se défendre et permettra à la BITDE de mieux répondre aux besoins des États membres et de l'Ukraine.

Grâce à la réalisation de ces trois objectifs interdépendants, l'UE sera en mesure d'accroître véritablement son niveau de préparation industrielle en matière de défense.

Implications budgétaires

Un soutien budgétaire renforcé est essentiel pour mettre en œuvre une nouvelle ambition en matière de préparation industrielle à la défense au niveau de l'UE. La proposition prévoit un budget de 1,5 milliard d'euros jusqu'au 31 décembre 2027, qui devrait être complété par des montants supplémentaires pour le développement de la BITD ukrainienne et son intégration plus étroite avec la BITDE et le marché des équipements de défense de l'Union.

Programme européen d'investissement dans le domaine de la défense et cadre de mesures pour assurer la disponibilité et l'approvisionnement en temps utile des produits de défense («EDIP»)

2024/0061(COD) - 25/11/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 457 voix pour, 148 contre et 33 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture en modifiant la proposition de la Commission comme suit :

Objectif

Le règlement vise à renforcer la primauté technologique, l'innovation, la préparation, la compétitivité à long terme, la résilience, l'intégration et la préparation de la **base industrielle et technologique de défense européenne** (BITDE), à garantir la disponibilité de produits de défense et l'approvisionnement en de tels produits en temps utile et à contribuer à la reprise, à la reconstruction et à la modernisation de la **BITD ukrainienne**.

Le programme EDIP vise à :

- **renforcer la coopération en matière d'acquisitions dans le domaine de la défense:** i) regrouper la demande de produits de défense, ii) harmoniser les exigences en matière de capacités et iii) renforcer la solidarité en vue d'une interopérabilité et d'une interchangeabilité accrues;
- **améliorer et accélérer la capacité d'adaptation des chaînes d'approvisionnement industrielles** dans le domaine de la défense: i) ouvrir les chaînes d'approvisionnement en vue d'une coopération transfrontière, en particulier en ce qui concerne les PME, ii) accroître les capacités de fabrication et réduire le délai d'exécution pour la production des produits de défense, iii) appuyer l'industrialisation et la commercialisation des produits de défense soutenues par des actions financées par l'Union et iv) garantir la disponibilité et l'approvisionnement en produits de défense dans l'ensemble de l'Union, y compris en cas de menaces militaires conventionnelles;
- **améliorer la sécurité de l'approvisionnement et la résilience de la BITDE.**

Le programme sera mis en œuvre en tenant compte des objectifs de la **boussole stratégique** en matière de sécurité et de défense et en cohérence avec les priorités en matière de capacités de défense dont États membres sont convenus d'un commun accord dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Budget

L'enveloppe globale du programme EDIP pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2027 s'élève à **1,5 milliard d'euros, dont 300 millions devraient être consacrés à l'instrument de soutien à l'Ukraine**. Le texte amendé prévoit la création d'un fonds pour l'accélération de la transformation de la chaîne d'approvisionnement de la défense (**instrument FAST**), visant à atteindre un montant indicatif d'au moins **150 millions d'euros** grâce à des contributions financières supplémentaires.

Le budget du programme pourra également être augmenté, notamment grâce à des contributions financières supplémentaires dans le cadre de l'**instrument «Agir pour la sécurité en Europe» (SAFE)**. Par ailleurs, le programme autorise les États membres à utiliser pleinement la facilité pour la reprise et la résilience (**FRR**), en réorientant et en réallouant les fonds non utilisés de la FRR pour soutenir les projets de l'EDIP.

Actions éligibles

Les actions éligibles à un financement au titre du programme pourront prendre l'une des formes suivantes, ou une combinaison de celles-ci :

- **des actions d'acquisition conjointe** comprenant des activités liées à la coopération des entités juridiques en vue de l'acquisition de produits de défense, à tout stade du cycle de vie de ces produits de défense, y compris aux fins de l'établissement, de la gestion et du maintien de réserves de préparation industrielle dans le domaine de la défense;
- **des actions de renforcement de l'industrie** consistant en des activités liées à l'accélération de l'adaptation aux changements structurels de la capacité de production de produits de défense, y compris de leurs composants et des matières premières correspondantes dans la mesure où ils sont entièrement destinés à la production de produits de défense ou utilisés à cette fin;

- **des actions de soutien** consistant à accroître l'interopérabilité et l'interchangeabilité, y compris la certification croisée des produits de défense et les activités conduisant à la reconnaissance mutuelle de la certification, ou à faciliter la mise en œuvre de normes militaires, en particulier des normes de l'OTAN et des autres normes pertinentes;

- **le déploiement de projets de défense européens d'intérêt commun** consistant en des projets industriels collaboratifs visant à renforcer la compétitivité de la BITDE dans l'ensemble de l'Union tout en contribuant au développement des capacités militaires des États membres critiques pour les intérêts de l'Union en matière de sécurité et de défense. Pour être éligibles à un financement, ces projets devront associer au moins quatre États membres; l'Ukraine pourra y participer.

Acheter européen

Pour les marchés passés en vertu du règlement, qui sont soutenus par un financement de l'Union, le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'Union et aux pays associés **ne devra pas dépasser 35%** du coût estimé des composants du produit final. Aucun composant ne devra provenir de pays tiers qui contreviennent aux intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense.

Instrument de soutien à l'Ukraine

Le texte amendé crée un instrument de soutien à l'Ukraine pour moderniser l'industrie ukrainienne de la défense et faciliter son intégration à l'industrie européenne de la défense. Lors de la poursuite de cet objectif, l'accent sera mis sur l'intensification de la coopération transfrontière entre la BITDE et la BITD ukrainienne, compte tenu des besoins de l'Ukraine en matière de renforcement de son industrie de la défense et d'acquisitions dans le domaine de la défense.

Une attention particulière sera accordée à l'objectif consistant à aider l'Ukraine à s'aligner progressivement sur les règles, normes, politiques et pratiques de l'Union en vue de son adhésion future à l'Union.

Programme européen d'investissement dans le domaine de la défense et cadre de mesures pour assurer la disponibilité et l'approvisionnement en temps utile des produits de défense («EDIP»)

2024/0061(COD) - 30/04/2025 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la sécurité et de la défense et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ont adopté un rapport de Raphaël GLUCKSMANN (S&D, FR) et François-Xavier BELLAMY (PPE, FR) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme de l'industrie européenne de la défense et un cadre de mesures visant à garantir la disponibilité et la fourniture en temps utile de produits de défense (« EDIP »).

La commission compétente a recommandé au Parlement européen d'arrêter sa position en première lecture en modifiant la proposition de la Commission comme suit :

Objet et objectifs

Les députés précisent que le règlement proposé devrait viser à **renforcer le leadership technologique, l'innovation, la préparation, la compétitivité à long terme, la résilience, l'intégration et la préparation de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)**, conduisant à une Union plus souveraine, garantissant la disponibilité et l'approvisionnement en temps opportun des produits de défense et contribuant au redressement, à la reconstruction et à la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne.

L'objectif du programme sera d'accroître la compétitivité, la productivité et la préparation de l'EDTIB, en particulier :

- **initier et accélérer l'adaptation de l'industrie** aux changements structurels rapides imposés par l'évolution de l'environnement de sécurité, en particulier la nécessité stratégique pour les États membres de pouvoir déployer des capacités **sans contrôle ni restriction de la part de pays ou d'entités tiers non associés**, notamment par: (i) la création, l'adaptation, la modernisation et le renforcement de ses capacités de fabrication de produits de défense et de produits pertinents en cas de crise dans toute l'Union; (ii) l'amélioration et l'accélération de la capacité d'adaptation des chaînes d'approvisionnement pour les produits pertinents en cas de crise, la création de capacités de fabrication ou leur renforcement, et une réduction de leur délai de production et de livraison de produits de défense dans toute l'Union, y compris par la constitution de stocks.

- **renforcer la coopération transfrontalière en matière d'acquisition de matériel de défense** afin de contribuer à la solidarité, notamment pour garantir que les stocks seront situés **à proximité ou dans les États membres les plus exposés** au risque de matérialisation de menaces militaires conventionnelles, prévenir les effets d'éviction, accroître l'efficacité des dépenses publiques et réduire la fragmentation excessive. Cela doit conduire à terme à une augmentation de la normalisation des systèmes de défense et à une plus grande interopérabilité et interchangeabilité, tout en garantissant la satisfaction des besoins des États membres en termes de qualité, de disponibilité et de coût des produits de défense.

Soutien militaire à l'Ukraine

Les députés ont proposé un instrument de soutien à l'Ukraine pour contribuer au redressement, à la reconstruction et à la modernisation de la BITD ukrainienne et **aider le pays à fabriquer les capacités les plus critiques** dans les quantités nécessaires pour répondre aux menaces militaires actuelles contre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Le budget de mise en œuvre de l'instrument de soutien à l'Ukraine pour les actions de renforcement de la BITD ukrainienne serait composé d'au moins **5 milliards d'euros** de contributions supplémentaires fournies par les États membres, sous réserve de la conclusion d'un accord-cadre avec l'Ukraine pour la mise en œuvre des actions énoncées dans le règlement.

Enveloppe financière

Un budget de **1,5 milliard d'euros** serait alloué pour la période 2025-2027. Cette enveloppe financière est fortement limitée par les plafonds actuels du cadre financier pluriannuel (CFP) et des ressources financières supplémentaires devraient être mises à disposition, tant pour sa composante BITDE que pour l'instrument de soutien à l'Ukraine, notamment par le biais d'un montant d'au moins **15 milliards d'EUR** de contributions supplémentaires fournies par les États membres.

Admissibilité des fonds

Un **projet européen de défense d'intérêt commun** devrait impliquer au moins six États membres ou au moins quatre États membres fortement exposés au risque de matérialisation de menaces militaires conventionnelles. Tous les États membres et pays associés devraient avoir une réelle possibilité de participer à un projet.

En outre, les produits de défense faisant l'objet d'actions soutenues par le programme ne devraient pas être soumis à **un contrôle ou à une restriction de la part d'un pays tiers non associé ou d'une entité d'un pays tiers non associé**. L'autorité de conception de ces produits devrait être une entité éligible au financement au titre du programme, afin de garantir que les produits de défense peuvent être adaptés et utilisés sans aucune restriction de la part de pays tiers, et le coût des composants provenant des États membres ou de pays associés **ne devrait pas être inférieur à 70% de la valeur estimée du produit final**.

Mécanisme et catalogue de ventes militaires européennes

Un mécanisme européen de vente de matériel militaire serait mis en place. Il fonctionnera comme un catalogue centralisé de produits et services de défense pour encourager la demande au sein de l'UE.

Cartographie et surveillance

Compte tenu de la complexité des chaînes d'approvisionnement de la défense et **du risque de pénuries** dans un avenir prévisible, le règlement proposé devrait fournir des instruments pour une approche coordonnée de la cartographie et du suivi des chaînes d'approvisionnement de certains produits de défense et pour lutter efficacement contre d'éventuelles perturbations du marché de manière proportionnée.

Les autorités nationales compétentes devraient **alerter** le Conseil de préparation industrielle de la défense si elles ont connaissance d'un risque de perturbation grave de l'approvisionnement en produits pertinents en cas de crise ou si elles disposent d'informations concrètes et fiables sur tout autre facteur de risque ou événement pertinent se matérialisant.